Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260212-2026071-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES

CANTON DE
FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Février 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le douze février.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josiane SULECK, Maire.**

23 Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme MOUTON Christine, M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, ~~Mme POTTIER Marie-Claude,~~ M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla~~, M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, ~~Mme DUBOIS Brigitte,~~ M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOCQ Pierre-François, Mme TAQUET Amandine, Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole, M. HASSELIN Bernard, Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, Mme BAILLY Christel.

De votants **26** Excusé(e)s avec pouvoir : Mme DUBOIS Brigitte pouvoir à M. LA GUERCHE Yves, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme SULECK Josiane, Mme TOUATI Leïla pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre.

2026/071

Autorisation pour la création d'un emploi dans le grade de rédacteur territorial principal de 2éme classe et la suppression d'un emploi dans le grade de rédacteur territorial.

Un scrutin a eu lieu, Mme VERIE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 5 Février 2026.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il est demandé, à compter du 1er Mars 2026.

- la **suppression** d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35h/semaine.
- la **création** d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35h/semaine.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** par 26 Voix Pour, autorise :

- la **suppression** d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35h/semaine.
- la **création** d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35h/semaine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 12 Février 2026.

La secrétaire de séance,

Nathale VERIE, conseillère municipale.

VILLE DE ROUSIES (NORD)

La présidente de séance,

Josiane SULECK, Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication